

Délibération DEL-CC-2026-121

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 28 AVRIL 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (69 dont 1 suppléant) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Jean-Michel MONNEAU, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Luc POIROT, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Jean-Michel MONNEAU (suppléant de Dominique MALLAISE).

Pouvoirs (4) : Sandra CAILTON pouvoir à Yannick CHARRIER, Annie MORIN pouvoir à Emmanuelle MENARD, Karine PIED pouvoir à Aurélie GREGOIRE, Patricia YOU pouvoir à Vianney GARREAU.

Absents (6) : Nathalie BERNARD, Sandra CAILTON, Annie MORIN, Karine PIED, Anne-Marie POITOU, Patricia YOU.

Date de convocation : 16-04-2026

Secrétaire de séance : Magali HERISSE.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER : désignation des délégués

Vu l'article 33 du règlement UE 2021-1060 portant sur les dispositions communes (RPDC) du 24 juin 2021 disposant que les missions suivantes sont effectuées exclusivement par les groupes d'action locale : élaborer une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires, qui évitent les conflits d'intérêts et garantissent qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions de sélection ;

Vu la délibération DEL-CC-2021-204 du conseil communautaire en date du 9 novembre 2021 portant changement de structure porteuse et reprise par la CA2B du portage administratif et financier du GAL Groupe d'Action Locale au 1^{er} janvier 2022 ;

Vu les délibérations DEL-CC-2022-187 et DEL-CC-2024-100 du conseil communautaire en date des 14 décembre 2022 et 2 juillet 2024 relative à la désignation des délégués communautaires au Groupe d'Action Locale (GAL) ;

Considérant la nécessité pour la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais de désigner ses représentants au GAL du Bocage Bressuirais pour la période de programmation européenne 2021-2027 ;

La communauté d'agglomération nomme 4 délégués auprès du GAL du Bocage Bressuirais.

DELEGUES GROUPE D'ACTION LOCALE		
	CANDIDATS TITULAIRES	CANDIDATS SUPPLEANTS
1	Nathanaël DE FOMBELLE	Bruno BODIN
2	Serge BOUJU	Pascal LAGOGUEE
3	Dany GRELLIER	Cécile VRIGNAUD
4	Damien SIMONNEAU	Christophe GODET

Le conseil communautaire est invité à :

- nommer 4 délégués titulaires et 4 suppléants de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour être membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Bocage Bressuirais ;
- adopter la désignation au Groupe d'Action Locale (GAL) du Bocage Bressuirais des élus communautaires ci-dessus présentée ;
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le 07 MAI 2026

Notifié ou publié le 07 MAI 2026

La Présidente,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

